



se retirer d'un achat immobilier pour délais non respecté

Par **gigi94**, le **08/01/2010** à **13:54**

bonjour,

avec ma femme nous avons effectué les démarches pour acheter un appartement, nous avons eu le crédit accepté par la banque, nous avons donné notre préavis, effectué les démarches nécessaires...

initialement, la signature aurait du être effectuée le 14 octobre 2009, (nous avons signer le compromis de vente en juillet 2009) mais la date a été sans cesse repoussée ! octobre, fin décembre, 15 janvier, puis maintenant en mars (sans date précise bien évidemment)

c'est repoussé car il s'agit d'une succession, et la personne qui vend n'a que 50% de part de l'appartement et une des héritère fait tout pour tout faire retarder

l'agence immobilière nous a dis que le notaire a mis en vente, pensant que l'histoire de la succession serait traitée rapidement...

avec ma femme, nous nous sommes donc retirer de cette vente (lettre en accusé de réception) qui n'en fini plus

pouvons-nous demander des dommages et interêts, et sous quel motifs ? sachant que NOUS nous sommes retirés de cette vente car les délais n'étaient pas respectés !

car mettre un appartement en vente alors que le vendeur n'a pas 100% de l'appartement, c'est tout de meme une erreur, no?

nous aimerions vraiment savoir quelles sont les démarches que nous pouvons effectuer

merci beaucoup

cordialement